REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE SAONE ET LOIRE

Nombre de membres		
CM	En exercice	Délibérants
15	15	14

Date de la convocation :
17 avril 2015

Date d'affichage :

Objet de la délibération :

"Vœu communal en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MATOUR

N°077/2015

Séance du : 20 avril 2015

L'an deux mille quatorze et le vingt avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry IGONNET, Maire.

Présents :

MM. Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX, Sandrine BARRAUD, , Géraldine BRUYERE, Mathilde CORTAMBERT, Thierry DELHOMME, Daniel DUMONTET, Marie-Christine GRIFFON , Benoit JUGNET, Catherine PARISOT, Jean-Claude WAEBER, Daniel LEDUC,

Absent :

Excusée : Catherine PARISOT

Secrétaire de séance : Jean-Claude WAEBER

Le Maire fait part au conseil municipal du projet de motion de soutien proposé par l'association des Maires de Saône et Loire en faveur du center parcs sur la commune du Rousset.

Il fait une analyse du projet et informe l'assemblée des enjeux économiques pour le secteur du Rousset et plus largement toute notre région.

Il précise qu'une minorité est contre la construction de ce centre de loisirs mais qu'elle s'exprime de façon très régulière et par différents moyens.

Il rappelle le contexte et parfois les débordements pour des projets de nature différente.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

DELIBERE

- Le conseil municipal décide de montrer son intérêt pour ce projet, créateur d'emplois tant durant toute la phase de construction que pour le fonctionnement de la structure ensuite.
- Adopte la motion de soutien ci-dessous proposé par l'association des maires :

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 17 000 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier…) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Extrait certifié conforme
Le Maire
Thierry IGONNET

MAIRIE DE MATOUR (S.-et-L.)

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le.....12 MAI 2015
et publié, affiché ou notifié le.....

Le Maire,

ARW: 715-120520 15-289

MAIRIE DE MATOUR (S.-et-L.)